

POLITIQUE

inégalités et la fiscalité du patrimoine

ocard

Le rapport Hollande prévoit de conserver l'exonération des plus-values sur les résidences principales

« superbement administré », le ministre de tutelle, spin. Enfin, troisième plonté gouvernementale, galités face à la distribu-

t toutefois, M. Rocard plus de questions à réponses à apporter. -il demandé, entre les ssance publique, doit-il de la voiture-balai du en télescopant tout le érachies ouvrières, et sous le pied à toute ale par branche? Ou utôt, d'un commun itif soutien du prés- blique, obtenir des riales de branches? nt mettre fin à la use où les deux tiers t des classifications emencent en dessous

lités entre les reve- ceux du capital, le e peut que consta- intes de l'aventure issent pas à la en matière de fis- e. Le rapport sur é François Hol- réflexions».

ROBERT-DIARD

Micromégas

re libéral le lit aux ?

s socialistes t meilleure re l'aggrava- unes hauts Micromé- iennes, r une un e.

« On peut juger le rapport trop timoré », a déclaré M. François Hollande, député socialiste de la Corrèze, qui présentait à la presse, mercredi 6 juin, l'étude réalisée avec le concours de six autres députés (1) sur la fiscalité du patrimoine. Mais, ajoutait en substance M. Hollande, si l'étude avait été plus loin, elle aurait terminé sa carrière dans le fond d'un tiroir du ministère de la rue de Bercy, alors qu'on peut espérer qu'il sortira quelque chose de son réalisme.

La mission Hollande avait été créée à l'automne 1989, époque où les députés socialistes multipliaient les pressions sur M. Bérégovoy pour modifier les dispositions fiscales de ce qui n'était encore que le projet de loi de finances pour 1990. Etait notamment demandé un allourdissement sur les héritages importants et la taxation plus sévère des plus-values. Le ministre des finances, ayant refusé presque tous les amendements proposés, avait suggéré qu'au lieu de multiplier des propositions disparates, les députés fassent d'abord l'état des lieux. M. Strauss-Kahn, président de la commission des finances de l'Assemblée nationale, avait repris la balle au bond. Ainsi avait été créée la mission Hollande.

Celle-ci a travaillé pendant cinq mois et a auditionné bon nombre d'experts, depuis le Conseil supérieur du notariat jusqu'aux représentants du CNPF (Conseil national du patronat français) en passant par les banquiers, les syndicats, les conseillers juridiques, les avocats, les administrateurs de biens et bien sûr les hauts fonctionnaires du ministère des finances.

Le rapport de cent quarante pages qui vient d'être rendu public et que nous avons analysé dans nos éditions datées du 5 juin ne contient aucune proposition « radicale », à l'exception d'une seule : faire payer les droits de succession en fonction de la fortune déjà possédée par les héritiers. Encore cette idée avait-elle été avancée il y a plus de dix ans par les trois auteurs - MM. Blot, Meraud, Ventejol - d'un rapport sur la fortune demandé par M. Raymond Barre, alors premier ministre. Le rapport Hollande reprend la suggestion mais apparemment sans enthousiasme excessif, soulignant les effets pervers possibles d'une telle mesure, notamment l'inégalité qui résulterait pour les héritiers.

François Hollande ne propo- alourdir globalement le le patrimoine a

a-t-il souligné, 120 milliards de francs soit 2 % du PIB (produit intérieur brut) et est donc « dans la norme européenne ». Le but serait, selon lui, de mieux répartir l'impôt, trop d'opérations d'enrichissement « bénéficiant de taxations allégées ». Mais l'idée est beaucoup plus d'alléger l'imposition des petits et moyens patrimoines que d'alourdir celui des gros. Elle est aussi de favoriser, a souligné M. Hollande, la circulation du capital.

Les effets de l'espérance de vie

De son côté, M. Dominique Strauss-Kahn a souligné ce qui, à ses yeux, poussait à une réforme de la fiscalité du patrimoine : d'une part, des taux d'intérêt réels devenus positifs depuis le début des années 80 qui enrichissent les épargnants ; d'autre part, l'allongement de la durée de vie qui fera circuler les patrimoines d'individus âgés en moyenne de quatre-vingt-cinq ans : « Un passage du quatrième âge au troisième âge ».

Par rapport au document que nous avons analysé et dans lequel tous les choix n'avaient pas encore été faits, le rapport Hollande ne suggère aucune modification au régime fiscal des plus-values immobilières réalisées par les particuliers sur leur résidence principale : « L'objet

n'est pas de remettre en cause ce principe bien établi », est-il écrit. En revanche, le régime des plus-values à long terme (plus de deux ans) sur les autres biens immobiliers et sur les terrains à bâtir serait, comme nous l'indiquions, durci, l'abattement de 5 % par année de détention étant ramené à 3,33 %. Ainsi la taxation de la plus-value qui disparaissait de facto au bout de vingt-deux ans survivrait-elle trente-deux ans. Comme c'était d'ailleurs le cas jusqu'en 1987 pour les terrains à bâtir.

Pour les plus-values à long terme réalisées par les entreprises, la taxation passerait de 19 % à 25 % pour les plus-values financières (titres de placement et titres de participation) de même que pour les plus-values immobilières (2) dans tous les cas où il s'agira de vente d'immeubles administratifs - donc des sièges sociaux - et d'immeubles non affectés directement à l'exploitation. Tel est le rapport de la mission Hollande. Reste maintenant à savoir ce qu'en fera le gouvernement.

ALAIN VERNHOLES

(1) Jean Anciant (PS), Jean Paul Plan-chou (PS), Michel Inchauspe (RPR), Philippe Vasseur (UDF), Bruno Durieux (UDF), et Jean Tardito (PC).

(2) Le pré-rapport Hollande suggérait dans ce cas une taxation au taux de droit commun soit 37 %.

Le retour de la politique à la Bourse

Pour la deuxième fois depuis le début de l'année, la politique a repris le dessus à la Bourse. Au début du mois dernier, le dépôt d'une motion de censure contre le gouvernement à propos de sa loi d'amnistie avait déjà fait hésiter momentanément les intervenants. La perspective du vote, le 9 mai, ralentissait les initiatives.

L'orage passé, la place repré- nait confiance et s'offrait une petite bouffée de hausse. Trois semaines plus tard, l'enche- ment d' le prés- Aux

la place parisienne est entrée dans une phase d'expectative après sa hausse spectaculaire d'avril (+11,24 %). Les investisseurs étrangers, moteurs de l'envol du printemps, ont pris peu avant ces propos leurs bénéfices pour les réinvestir sur d'autres lieux aux perspectives de gains attrayantes, comme

Les intervenant à eux, préfère réserve à court travers du raj, avoir à quell